

ADEESE

Politique sur l'écologisation des activités de l'ADEESE-UQAM

POLITIQUE 5

Abrogeant et remplaçant la Politique intitulée *ADEESE-verte : Énoncé de politique relative à l'écologisation des activités de l'ADEESE*, adoptée le 25 octobre 2001

Adoptée au Conseil d'administration du 6 avril 2010. Entérinée à l'Assemblée générale du 7 avril 2010

Féminisation inclusive en août 2017

Modifiée et adoptée à l'Assemblée générale du 1 octobre 2020.

Politique 5 : Politique sur l'écologisation des activités de l'ADEESE-UQAM

POLITIQUE 5

Le féminin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme masculine.

Préambule

Cette politique vise à soutenir les exécutantes de l'ADEESE ainsi que ses membres dans l'adoption d'habitudes et de gestes écoresponsables. Elle a pour objectif de s'adapter à la situation environnementale actuelle et de mettre en place des balises claires et concrètes pour y arriver.

Et considérant donc les positions de l'ADEESE suivantes :

- Que l'ADEESE se positionne contre tout projet d'exploitation et de transport de pétrole ou de gaz de schiste;
- Que L'ADEESE se positionne en faveur de la démocratisation du cyclisme comme moyen de transport urbain sain, écologique et à moindre coûts. (9 octobre 2018);
- Que l'ADEESE offre une/des bourse(s) en faveur d'un projet éducatif ayant des orientations environnementales (17 novembre 2016);
- **Mais surtout**, que l'ADEESE reconnaisse qu'il faut agir promptement afin de faire face à la crise environnementale actuelle et lutte pour la justice climatique (17 novembre 2016);
- Que l'ADEESE appuie la lutte pour le climat dans une perspective décoloniale et anticapitaliste. (12 avril 2019)

L'ADEESE s'active à **informer** et **sensibiliser** la communauté étudiante à ces enjeux.

Actions

1. Alimentation

L'ADEESE s'engage à offrir un menu comportant des options végétariennes et végétaliennes lors des différents événements et activités qu'elle propose.

2. Fabrication de matériel

L'ADEESE encourage la réutilisation du papier et l'impression recto-verso dans ses activités courantes ainsi que chez ses membres.

3. Produits informatiques

3.1 L'ADEESE s'assure d'utiliser des produits d'impression réutilisables ou recyclables.

3.2 L'ADEESE envoie les produits informatiques non réutilisés, ainsi que les batteries inutilisables, à l'écocentre, au centre des matières dangereuses de l'UQAM.

3.3 L'ADEESE priorise les produits rechargeables aux produits jetables.

4. Produits nettoyants et d'utilisations courantes

4.1 L'ADEESE s'engage à utiliser dans ses locaux des produits nettoyants respectueux de l'environnement et biodégradables.

4.2 L'ADEESE mettra des sacs réutilisables à la disposition des personnes faisant des achats pour celle-ci.

4.3 Les bureaux de l'ADEESE sont dotés de bacs de récupération clairement identifiés : pour le papier.

4.4 L'ADEESE, tant à ses bureaux que dans ses instances, utilise de la vaisselle durable.

5. Transport

5.1 L'ADEESE encourage et priorise, lors de ces activités, le transport en commun, le transport actif et le covoiturage.

6. Éthique d'achats

6.1 L'ADEESE tente d'accorder la priorité aux fabricants et aux fournisseurs de services locaux, en achetant des produits directement de leur source d'origine, afin de limiter la distance parcourue de la marchandise par l'entremise du transport.

6.2 L'ADEESE priorise l'achat des produits dans lesquels sont utilisés des matières biodégradables, recyclables et non polluantes pour l'environnement.

6.3 L'ADEESE recherche des produits portant la certification Éco-Logo et des produits certifiés «commerce équitable», dans la mesure du possible.

6.4 L'ADEESE s'efforce d'acheter des aliments biologiques et équitables, certifiés par une agence répondant aux critères du CARTV (Ecocert Canada, Québec Vrai, Pro-Cert, QAI International, Letis S.A., TCO Cert, Demeter ou Garantie Bio, OCIA, etc)

7. Énergie

7.1 L'ADEESE veille à utiliser l'énergie de façon judicieuse, c'est-à-dire à la mesure de ses besoins, en veillant à ce qu'aucune lampe demeure allumée lorsque le bureau est inoccupé en dehors des heures de bureau habituelles.